



## **Compte rendu de Conseil Municipal** **Séance du 15 Avril 2019**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 10 avril 2019

de Présents 12

de Votants 12

L'an deux mil dix-neuf, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

**Présents** : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, M. Benoit CONSTANTIN, M. Michel FOUCHER, Mme Julie LEJEUNE et M. Marc CHAIGNON.

**Excusées** : Mme Eliane PANNIER, Mme Sandrine BABIN

**Absente** : Mme Aurore LUCAS

**Secrétaire de séance** : M. Benoit CONSTANTIN

### **Demande d'autorisation de modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation :

- d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Devis pour les travaux de peinture logements Bel-Ébat
- de supprimer le point suivant à l'ordre du jour : Personnel : Ouverture de postes pour les emplois saisonniers et les accroissements temporaires d'activités Commune et ALSH

**Le conseil municipal accepte**, à l'unanimité, d'ajouter et de supprimer ces points à l'ordre du jour.

### **Approbation du dernier procès-verbal**

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

VOTANTS : 11 (Madame Sophie LEFAUCHEUX était absente excusée lors de la dernière réunion).

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 2019-04-01 : Devis concernant des travaux d'entretien du mur de l'école maternelle Levrot**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE, 8 voix POUR et 4 voix CONTRE** de réaliser les travaux d'entretien du mur de l'école maternelle Levrot.
- **ACCEPTE, 8 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** les devis de l'EIRL CASTEL d'un montant TTC total de 12 579,63 € (Démolition du mur : 8 358,19 € TTC, enduit du mur : 3 003,42 € TTC et purge tuffeau porte bâtiment : 1 218,02 € TTC).
- **AUTORISE, 8 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** Monsieur le Maire à signer ces devis.

**DELIBERATION N°2019-04-02 : Rénovation EP : pose de 7 ensembles d'éclairage – Chemin piéton Lotissement Bel-Ébat**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

**Eclairage public**

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
8 319,00 €	4 991,40 €	332,76 €	5 324,16 €

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

**Application du régime général :**

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :

**5 324.16 €**

Imputation budgétaire en section **dépense de fonctionnement** au compte **6554**

**Application du régime dérogatoire :**

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

**5 324.16 €**

Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

- **D'INSCRIRE** à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.



**DELIBERATION N°2019-04-03 : Devis concernant des travaux de peinture de 8 logements du Lotissement Bel-Ébat**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de réaliser les travaux de peinture de 8 logements du Lotissement Bel-Ébat (31, 33, 35, 37, 39, 41, 43 et 45 rue Bel-Ébat).
- ACCEPTE le devis de l'entreprise DUBRAY-ANGOT d'un montant TTC de 7 128,00 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce devis.

**DELIBERATION N°2019-04-04 : Vote des taux des impôts locaux 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux pour l'année 2019.

Les taux d'imposition pour l'année 2019 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 15,76 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,98 %

Le produit fiscal résultant de ces taux est de 420 623,00 €, plus 34 481,00 € d'allocations compensatrices.

**Délibération n°2019-04-05 : Affectation de résultats – Budget Principal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Résultat de fonctionnement :**

A. Résultat de l'exercice Budget Principal	+ 204 696,04 €
B. Résultats antérieurs reportés Budget Principal	+ 86 581,44 €
<b>C. Résultat à affecter = A + B</b>	<b>+ 291 277,48 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement :**

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement Budget Principal	+ 31 583,33 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Budget Principal	- 49 164,00 €

**Besoin de Financement (F) = D + E** **17 580,67 €**

**Affectation (C) = G + H** **291 277,48 €**

**1) Affectation en réserves R1068 en investissement** **200 000,00 €**

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

**2) H. Report en fonctionnement R002** **91 277,48 €**



## Délibération n°2019-04-06 : Affectation de résultats – Budget ALSH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### Résultat de fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice	+ 1 303,66 €
B. Résultats antérieurs reportés	0,00 €
<b>C. Résultat à affecter = A + B</b>	<b>+ 1 303,66 €</b>

### Solde d'exécution de la section d'investissement :

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-1 303,66 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €

**Besoin de Financement (F) = D + E** **1 303,66 €**

**Affectation (C) = G + H** **1 303,66 €**

**1) Affectation en réserves R1068 en investissement** **1 303,66 €**

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

**2) H. Report en fonctionnement R002** **0,00 €**

## Budgets primitifs 2019

Après un vote, à main levée, tous les budgets sont adoptés à l'unanimité.

### Budget principal

- section de fonctionnement équilibrée à 1 011 016,00 €

- section d'investissement :

↳ Dépenses : 453 167,00 €

↳ Recettes : 492 739,00 €

Soit un excédent de 39 572,00 €

### Budget Lotissement du Frêne

- section de fonctionnement équilibrée à 218 682,42 €

- section d'investissement équilibrée à 209 916,72 €

### Budget Bâtiment Multi-Services

- section de fonctionnement équilibrée à 13 647,00 €

- section d'investissement équilibrée à 23 200,00 €

### Budget Accueil de Loisirs

- section de fonctionnement équilibrée à 94 481,00 €

- section d'investissement équilibrée à 3 104,00 €



**DELIBERATION N°2019-04-07 : Demande de subvention – Travaux de rénovation de la salle des sports**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** une aide financière du Département pour les travaux de rénovation de la salle des sports

**DELIBERATION N°2019-04-08 : Nomination de 2 personnes pour la CSS Aprochim**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 5 voix POUR, 4 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS :**

- **NOMME** Monsieur le Maire, Jean-François LASSALLE en tant que titulaire et comme suppléant Monsieur Dominique LUCAS.

**DELIBERATION N°2019-04-09 : Avenant n°1 – Travaux de voirie Marché COLAS**

Monsieur le maire expose que la commune est actuellement en litige avec l'entreprise COLAS et qu'il est donc important de conserver la retenue de garantie de 5 %, garantie qui a pour seul objet de couvrir les réserves formulées à la réception des prestations du marché et, le cas échéant, celles formulées pendant le délai de garantie lorsque les malfaçons n'étaient pas apparentes ou que leurs conséquences n'étaient pas identifiables au moment de la réception.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ÉMET** un avis défavorable à la proposition de la CCPMG concernant la suppression de l'application de la retenue de garantie de 5 % et a fortiori toute prescription relative aux cautions afin de simplifier la partie administrative des marchés et des bons de commande.

**Vu pour être affiché le 20/04/2019**

**Le Maire, Jean-François LASSALLE**

